



## Place aux Arts

Jeudi 15 août 2024 de 10 h à 18 h

### BULLETIN D'INSCRIPTION

M. / Mme : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Mobile : .....

Courriel : .....

Art représenté : .....

J'autorise la Ville de Belfort à utiliser dans ses supports de communication toutes les photos ou reproductions, partielles ou non de mes œuvres avec indication de mon nom.

Je ne souhaite pas vendre mes œuvres sur le site.

Je souhaite vendre mes œuvres sur le site, je joins un chèque de 20 euros libellé au nom du « Trésor public ».

Je souhaite la mise à disposition de 2 grilles  OUI  NON

Je souhaite disposer d'un sandwich

Poulet  Thon  Végétarien

### CHARTRE DES EXPOSANTS

#### Article 1

**Place aux Arts**, manifestation organisée par la Ville de Belfort, est consacrée aux artistes peintres, sculpteurs, dessinateurs, photographes... qu'ils soient amateurs ou professionnels.

L'événement se déroule le **Judi 15 août 2024 de 10 h à 18 h**, à l'intérieur du **square du Souvenir**.

#### **Article 2**

**L'inscription est obligatoire, elle ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription.**

#### **Article 3**

Chaque participant présente ses œuvres uniquement sur son emplacement. Il doit prendre toute disposition afin que son matériel et son installation n'apportent aucune détérioration au domaine public.

Il doit à son départ laisser l'emplacement en parfait état de propreté et respecter les horaires d'ouverture au public.

Toute dégradation commise sera réparée à ses frais.

#### **Article 4**

Les œuvres sont obligatoirement des œuvres originales. En cas de vente, le prix de celles-ci ainsi que le nom de l'artiste doivent être affichés de façon lisible pour la clientèle.

#### **Article 5**

Il est possible et encouragé que les artistes travaillent en public.

#### **Article 6**

La Ville de Belfort décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des œuvres exposées et engage les exposants à prendre une assurance.

#### **Article 7**

Les exposants pourront s'installer librement dans le square du Souvenir en accord avec l'équipe organisatrice. **Aucun emplacement ne pourra être attribué à proximité du Monument aux Morts.**

#### **Article 8**

Les exposants s'engagent à installer leur stand à partir de 7h30 et à retirer leurs véhicules du square au plus tard à 9 h 45.

#### **Article 9**

**Pour celles et ceux souhaitant vendre leurs œuvres, le tarif est arrêté à 20 €, à régler par chèque à l'ordre du Trésor public, qui devra être joint au bulletin d'inscription.**

**Tout participant ne s'étant pas déclaré vendeur se verra exclu de la manifestation en cas de vente avérée.**

#### **Article 10**

**En cas d'intempéries, la manifestation sera annulée et non reportée.**

J'ai pris connaissance des conditions d'engagement indiquées ci-dessus.

**Date et signature précédée de « lu et approuvé »**

Bulletin à retourner à :

Hôtel de Ville de Belfort – Pôle événements et protocole -  
Place d'Armes – 90020 Belfort Cedex